

Métrologie Légale

Dossier de demande de transition de référentiel d'accréditation

Une évaluation de transition, cela se prépare !

Le Cofrac propose des outils « d'autoévaluation » visant à limiter l'émission d'écart le jour J.

Dans le cadre des transitions de référentiel d'accréditation des organismes accrédités en Métrologie Légale (passage du référentiel LAB ML REF 02 vers la norme NF EN ISO/CEI 17020:2012) les organismes concernés doivent déposer un dossier de transition auprès du Cofrac.

Plusieurs documents doivent figurer dans celui-ci et notamment les formulaires [INS FORM 62](#) et [INS FORM 83](#) complétés. Ces documents ont pour objectifs de préparer les organismes à leurs évaluations dites « de transition ».

Ils permettent de s'assurer que les exigences du référentiel d'accréditation ont bien été intégrées au système de management et qu'elles sont correctement mises en œuvre (questionnaires « d'autoévaluation »).

La détection de problématiques en amont de l'évaluation par les organismes eux-mêmes, via cet outil, leur donne l'opportunité de les résoudre avant la venue des évaluateurs sur site et donc d'éviter des écarts qui pourraient être émis.

Etant donné que ces formulaires reprennent les exigences normatives, leur remplissage prend du temps.

Les organismes sont invités à en prendre connaissance au plus tôt afin de pouvoir les renvoyer complétés dans les délais indiqués. A réception des formulaires complétés, le Cofrac les analyse et peut mettre en exergue des points à retravailler d'ici l'évaluation. Le cas échéant, les organismes en sont informés par courrier